

Département
du HAUT-RHIN

VILLE DE RIXHEIM

Arrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
21

Conseillers absents :
12

Séance ordinaire du 28 septembre 2023
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-huit septembre de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (21) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Isabelle TINCHANT-MERLI, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCH, Bérengère MICODI et Sébastien BURGY

Excusés (12) :

M. Philippe WOLFF (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
M. Richard PISZEWSKI
Mme Marie ADAM (procuration à Mme LOUIS)
M. Adriano MARCUZ
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. BOUTHERIN)
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
M. Alexandre DURRWELL (procuration à M. BURGY)
M. Lucas SCHERRER (procuration à M. KIMMICH)
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 7 de l'ordre du jour

Radiation de servitudes sur les parcelles section BZ n° 166/26 et BZ n°27

Par délibération du 22 juin 2023, le conseil municipal approuvait un échange de parcelles entre la ville de Rixheim et madame Frédérique GUYON en vue de la création d'un nouveau site périscolaire, rue de l'Ecole.

La ville de Rixheim étant propriétaire de la parcelle BZ n° 119/26 (fonds dominant) et devenant propriétaire de la parcelle BZ n° 165/26 (fonds servant), les servitudes de cour commune, de tour d'échelle et d'accès au regard des canalisations grevant cette dernière parcelle sont radiées d'office par confusion des qualités de propriétaire.

Il convient également de radier les servitudes de tour d'échelle et droit de maintenir le regard et les canalisations et droit d'accès grevant les parcelles cadastrées section BZ n°27 et BZ n° 166/26 au profit de la parcelle cadastrée section BZ n° 119/26.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver la radiation des servitudes inscrites au livre foncier sous les numéros « AMALFIS2008MUL017024 » et « AMALFIS2008MUL017025 » grevant les parcelles cadastrées section BZ n° 166/26 et BZ n° 27 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 03 octobre 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,



Catherine MATHIEU-BECHT

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

